



AMTЛИCHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Sommersession 2023 • Zehnte Sitzung • 13.06.23 • 08h00 • 21.4217
Conseil national • Session d'été 2023 • Dixième séance • 13.06.23 • 08h00 • 21.4217



21.4217

Postulat Clivaz Christophe. Monitoringsystem zur Überwachung der Auswirkungen von Pflanzenschutzmitteln auf die Gesundheit der in der Landwirtschaft, im Weinbau und im Obstbau Beschäftigten sowie der Anwohnerinnen und Anwohner

Postulat Clivaz Christophe. Connaître l'effet des produits phytosanitaires sur la santé des agriculteurs, viticulteurs et arboriculteurs ainsi que des riverains grâce à la mise en place d'un système de monitorage

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 13.06.23

Clivaz Christophe (G, VS): Les conséquences sanitaires de l'utilisation de produits phytosanitaires font l'objet de plus en plus de recherches dans le monde.

Alors que de nombreuses études ont mis en évidence un lien entre certaines maladies neurologiques et oncologiques et l'utilisation de ces produits phytosanitaires chez les agriculteurs, plusieurs pays européens ont adapté leur législation en conséquence. Ainsi, en France, contrairement à la Suisse, la maladie de Parkinson et certains cancers sont reconnus comme une maladie professionnelle.

La santé des riverains exposés aux produits phytosanitaires peut elle aussi être impactée. En septembre 2020, le journal "Le Nouvelliste" a mené une enquête avec un appel à témoin pour les riverains de vignes en Valais. Les nombreux témoignages recueillis confirment les doutes épidémiologiques relatifs à l'exposition phytosanitaire, relayés notamment par les experts médicaux interrogés, avec de nombreux problèmes respiratoires comme l'asthme, les rhinites, les sinusites, etc., problèmes exacerbés en durée, en fréquence et/ou en intensité parmi les témoins.

Ainsi, le canton du Valais a décidé de mandater une étude auprès du Swiss Tropical and Public Health Institute pour mesurer l'impact de l'exposition aux produits phytosanitaires pour les enfants vivant à proximité des vignobles; les résultats sont attendus à la mi-2024.

Au niveau national, il est à noter les efforts récents pour l'établissement d'une base de données nationale de l'utilisation des produits phytosanitaires et le lancement prochain d'une importante cohorte populationnelle pour mieux évaluer les risques environnementaux sur la santé humaine.

Toutefois, malgré ces avancées, la Suisse se distingue par une absence de monitorage de la santé, tant des travailleurs agricoles que de la population riveraine exposée aux produits phytosanitaires.

Dans ce contexte, le présent postulat a pour objectif d'encourager l'établissement d'un tel monitorage. Le rapport demandé pourra inclure les données des études telles que celle mandatée par le canton du Valais et encourager le lancement d'initiatives similaires en Suisse auprès de l'ensemble des publics cibles exposés: les agriculteurs et les riverains. C'est seulement ainsi qu'il sera possible de vérifier à quel point l'utilisation des produits phytosanitaires a un impact direct sur la santé humaine et d'adapter, le cas échéant, les politiques publiques concernant leur régulation et leur utilisation.



AMTLLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Sommersession 2023 • Zehnte Sitzung • 13.06.23 • 08h00 • 21.4217
Conseil national • Session d'été 2023 • Dixième séance • 13.06.23 • 08h00 • 21.4217



Ce sujet me tient particulièrement à cœur parce que j'ai grandi dans une famille paysanne et que mon père,

AB 2023 N 1289 / BO 2023 N 1289

viticulteur, a souffert les dernières années de sa vie de la maladie de Parkinson, dont plusieurs études ont montré aujourd'hui qu'elle pouvait découler d'une exposition régulière aux produits phytosanitaires. J'aimerais de plus insister ici sur le fait qu'il ne s'agit pas, avec ce postulat, d'un débat pour ou contre les produits phytosanitaires, mais bien de voir si, grâce à la mise en place d'un système de monitorage des effets de l'utilisation de ces produits, on pourrait mieux protéger la santé des agriculteurs et des riverains. Je vous invite donc à soutenir ce postulat.

Parmelin Guy, conseiller fédéral: L'étude mandatée par le SECO, dans le cadre du plan d'action du Conseil fédéral visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires, décrit les conditions pour l'établissement d'un système de vigilance et les étapes nécessaires à une mise en place d'une vigilance adaptée aux conditions suisses.

Comme vous avez pu le lire dans l'avis du Conseil fédéral, le manque d'informations dans la thématique de l'utilisation de produits phytosanitaires est reconnu. Grâce aux avancées en matière d'enregistrement de ces données, la situation devrait toutefois s'améliorer dans le futur. Les mesures suivantes sont en voie de réalisation.

Une amélioration de la qualité des données relatives à l'utilisation des produits phytosanitaires est attendue avec la mise en oeuvre de l'initiative parlementaire de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats 19.475 "Réduire le risque de l'utilisation de pesticides". Celle-ci prévoit l'enregistrement de la personne responsable des traitements et une description plus précise des traitements phytosanitaires dans la base de données centralisée Digiflux qui sera introduite à partir de 2025. Toutefois, il n'est pas prévu à l'heure actuelle de saisir la personne qui applique effectivement les produits phytosanitaires avec la possibilité de lier ces informations à des données de santé. Parallèlement, la future ordonnance relative au registre des permis pour l'emploi des produits phytosanitaires prévoit de répertorier l'ensemble des utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires. La base de données Digiflux devrait permettre d'enregistrer les applications de produits phytosanitaires et les surfaces traitées, ce qui aidera aussi à étudier d'éventuels effets sur la santé des riverains.

Sur le plan des registres de santé, il est vrai que les données disponibles en Suisse ne sont pas complètes. Elles se limitent à certaines maladies oncologiques spécifiques, dont l'utilisation est régie par la loi fédérale sur l'enregistrement des maladies oncologiques (LEMO). Conscient du manque de données de santé, notamment concernant les liens avec les expositions aux produits chimiques dans leurs utilisations les plus diverses, l'Office fédéral de la santé publique travaille à la mise sur pied d'une étude de cohorte populationnelle avec un suivi à long terme. Celle-ci vise le recrutement de 100 000 personnes représentatives ainsi que la collecte de données de santé et d'échantillons biologiques. Cette infrastructure permettra à la fois un monitorage sanitaire et la recherche épidémiologique orientée sur la santé publique. La phase pilote est achevée. Le Conseil fédéral aura l'occasion de se prononcer sur cette idée.

Le Conseil fédéral estime que la surveillance de l'état de santé des utilisateurs professionnels de produits phytosanitaires – agriculteurs, arboriculteurs et viticulteurs – fait l'objet d'une attention importante. Compte tenu des travaux en cours, le Conseil fédéral est d'avis qu'un rapport spécifique n'est plus nécessaire et propose de rejeter le postulat.

Präsident (Candinas Martin, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung des Postulates.

Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 21.4217/27071)

Für Annahme des Postulates ... 83 Stimmen

Dagegen ... 99 Stimmen

(3 Enthaltungen)